

Baccalauréat Technologique

Session 2017

Histoire-Géographie

**Série : Sciences et Technologies
du Management et de la Gestion**

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

Les calculatrices ne sont pas autorisées

**Le candidat doit répondre à toutes les questions de la 1^{ère} partie.
*10 points***

**Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices de la 2^{nde} partie.
*10 points***

*Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.
La feuille **Annexe page 11/11** est à rendre avec la copie d'examen*

Première Partie

Questions d'histoire

- 1) Définissez la notion de non-alignement. **(1 point)**

- 2) Donnez la date d'une réforme majeure de la Constitution de la V^e République et justifiez votre réponse. **(2 points)**

- 3) Caractérissez la puissance américaine au début du XXI^e siècle. **(2 points)**

Questions de géographie

- 4) Justifiez l'affirmation suivante : « Les territoires ultramarins jouent un rôle important dans la présence française à l'échelle mondiale. » **(2 points)**

- 5) Citez deux acteurs spatiaux de la mondialisation. **(1 point)**

- 6) Complétez le fond de carte joint en annexe en localisant chaque information mentionnée dans la légende, puis en nommant chaque aire de puissance. **(2 points)**

Seconde Partie

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices.

Exercices portant sur les sujets d'étude du programme d'histoire.

Exercice n°1 / sujet d'étude : L'Union indienne à partir de 1947

Document : L'évolution de la politique nucléaire de l'Inde

Source : Rapport parlementaire présenté par les députés français Pierre Lellouche, Guy-Michel Chauveau et Aloyse Warhouver le 7 décembre 2000.

C'est en 1948, sous Nehru, que le programme civil nucléaire de l'Inde a commencé, avec l'instauration de la commission de l'énergie atomique. En 1954, notamment avec l'aide des Etats-Unis et du Canada, le ministère de l'énergie atomique est créé. Dès le début du programme civil indien, l'option militaire est envisagée, avec une grande discrétion toutefois : dans le pays du Mahatma Gandhi et de la naissance de la politique de non-violence, l'acquisition de l'arme nucléaire ne va pas de soi. La défaite contre la Chine en 1962 et l'accession de la Chine au rang de puissance nucléaire en 1964 accroissent cependant les pressions en faveur du développement d'armes nucléaires. [...] Il semble que c'est en 1972 que la décision de procéder à un test nucléaire fut prise, qui faisait suite à la troisième guerre avec le Pakistan en 1971. Le fait qu'une fois encore Pékin ait soutenu le Pakistan a largement contribué à la décision de l'Inde qui se sentit victime d'un chantage nucléaire. [...]

L'essai de 1974, qualifié « d'explosion pacifique », entraîna l'arrêt de toutes les coopérations internationales en faveur du programme civil indien et fut suivi trois ans plus tard par un engagement solennel du Premier ministre Desai que l'Inde n'acquerrait pas l'arme nucléaire. L'établissement en 1983 d'un programme intégré de missile guidé suggère cependant que l'Inde n'a jamais totalement cessé le développement de capacités nucléaires. L'un des acteurs les plus influents dans ce domaine, K. Subrahmanyam, qui dirigeait l'Institut pour les études et analyses de défense, prétendit d'ailleurs qu'il poussa le Premier Ministre Rajiv Gandhi à exercer « l'option nucléaire » en 1985. Selon lui, c'est au début de 1990 que la dissuasion nucléaire indienne prit forme [...]

Comment s'insère, dans la longue histoire du programme nucléaire indien, la décision de procéder à des essais en 1998 ? Pourquoi décider de mettre fin à la politique d'ambiguïté nucléaire indienne, qui consistait à garder ouverte l'option nucléaire, réaffirmée avec l'explosion pacifique de 1974 ? Pourquoi le faire en 1998 ? Pour dérangeants qu'ils soient, les essais nucléaires indiens de 1998 ne représentaient pas une surprise totale. En effet, la multiplication des débats internes sur ce sujet en Inde depuis 1995, dans un contexte de pression accrue de la communauté internationale pour que l'Inde se rallie au Traité d'interdiction complète des essais (TICE), dont la négociation s'achevait, témoignait des hésitations de l'Inde à poursuivre sa politique ambiguë. Si le calendrier des essais trouve sa cause immédiate dans l'arrivée au pouvoir du BJP [parti nationaliste hindou], le choix de 1998 a été dicté par des motivations aussi nombreuses que complexes, dont il serait vain de chercher à déterminer le poids respectif :

- la première catégorie de motivations est liée à des considérations de sécurité, et, notamment, aux inquiétudes de l'Inde vis-à-vis de la Chine ;
- les pressions internes forment le deuxième ensemble de raisons, et ressortissent de considérations aussi bien politiques (affirmation du BJP) que scientifiques (évaluer les capacités technologiques nationales) ;
- la prise en compte du prestige conféré par l'arme atomique, aux yeux des Indiens, ne doit pas être sous-estimée.

Questions

- 1) Comment se met en place le programme nucléaire indien dans les années 1940-1950 ?
- 2) Pourquoi l'Inde a-t-elle accéléré le développement de son programme nucléaire dans les années 1960-1970 ?
- 3) Quelles motivations ont poussé l'Inde à procéder à des essais nucléaires en 1998 ?
- 4) Montrez que ce document témoigne de la place occupée par l'Inde dans son espace régional et sur la scène internationale.

Exercice n°2 / sujet d'étude : L'Algérie de 1954 à 1962

Document 1 : Discours à l'Assemblée nationale du ministre de l'Intérieur François Mitterrand le 12 novembre 1954.

Source : "Les grands débats parlementaires de 1875 à nos jours", rassemblés et commentés par Michel Mopin - Notes et études documentaires - La Documentation française - Paris, 1988

« Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre, des attaques à main armée, des attentats à la bombe, des sabotages de lignes et de voies de communication, des incendies enfin ont eu lieu sur l'ensemble du territoire algérien, de Constantine à Alger et d'Alger à Oran. Dans le département de Constantine, vous le savez, se produisirent les événements les plus graves. Là, cinq personnes furent tuées : un officier, deux soldats qui remplissaient leur devoir, un caïd et un instituteur [...] De jeunes instituteurs sont venus accomplir - et c'était le premier jour - la tâche qu'ils avaient choisie. Et voilà qu'ils sont frappés. Sauront-ils pourquoi ? Sans doute non, les choses sont vite faites. Assassinés, ils ont quand même le temps d'apercevoir le frère musulman qui tente de les défendre et qui meurt le premier [...] Voilà donc qu'un peu partout, d'un seul coup, se répand le bruit que l'Algérie est à feu et à sang. De même que le Maroc et la Tunisie ont connu ce phénomène du terrorisme individuel dans les villes et dans les campagnes, faut-il que l'Algérie ferme la boucle de cette ceinture du monde en révolte depuis quinze ans contre les nations qui prétendaient les tenir en tutelle ?

Eh bien ! non, cela ne sera pas, parce qu'il se trouve que l'Algérie, c'est la France, parce qu'il se trouve que les départements de l'Algérie sont des départements de la République française. Des Flandres jusqu'au Congo, s'il y a quelque différence dans l'application de nos lois, partout la loi s'impose et cette loi est la loi française ; c'est celle que vous votez parce qu'il n'y a qu'un seul Parlement et qu'une seule nation dans les territoires d'outre-mer comme dans les départements d'Algérie comme dans la métropole. »

Document 2 : Discours sur l'autodétermination du 16 septembre 1959.

Source : Charles de Gaulle, président de la République française, extrait de *Discours et messages*, Tome III, *Avec le renouveau*, mai 1958 – juillet 1962.

« On peut maintenant envisager le jour où les hommes et les femmes qui habitent l'Algérie seront en mesure de décider de leur destin, une fois pour toutes, librement, en connaissance de cause. Compte tenu de toutes les données, algériennes, nationales, et internationales, je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit, dès aujourd'hui, proclamé. [...] Mais le destin politique, qu'Algériennes et Algériens auront à choisir dans la paix, quel peut-il être ? Chacun sait que, théoriquement, il est possible d'en imaginer trois. [...] Ou bien la Sécession, où certains croient trouver l'indépendance. La France quitterait alors les Algériens qui exprimeraient la volonté de se séparer d'elle. [...] Ou bien la Francisation complète, telle qu'elle est impliquée dans l'égalité des droits. [...] Ou bien : le Gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle, pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures. Dans ce cas, le régime intérieur de l'Algérie devrait être de type fédéral. »

Questions

- 1) Présentez les auteurs des documents en précisant leurs fonctions à la date où chacun s'exprime. (documents 1 et 2)
- 2) Dans quelles circonstances François Mitterrand prononce-t-il son discours ? (document 1)
- 3) Expliquez l'expression « l'Algérie c'est la France » utilisée par François Mitterrand. (document 1)
- 4) En quoi consiste « l'autodétermination » proposée par Charles de Gaulle aux Algériens ? (document 2)
- 5) Montrez que ces deux documents témoignent d'un changement majeur de position du gouvernement français sur l'avenir de l'Algérie. (documents 1 et 2)

Exercice n°3 / sujet d'étude : Les engagements militaires et humanitaires de la France et des Français dans le monde

Document : Irak : l'aide française arrive à Erbil.

Source : Radio France International, le 14 août 2014. Envoyés spéciaux à Erbil : Abla Jounaïdi et Boris Vichith

En Irak, l'aide humanitaire aux déplacés s'organise en même temps que l'aide militaire aux combattants kurdes : les peshmergas. Mercredi, la France a envoyé un deuxième convoi à Erbil, la capitale de la région autonome kurde d'Irak, qui concentre le plus grand nombre de déplacés, notamment issus des minorités ayant fui l'avancée de l'Etat islamique¹. Un soutien « *politique et moral* », selon le consul français à Erbil.

Sur le tarmac de l'aéroport d'Erbil, Alain Guépratte, le consul général de France, vient accueillir le deuxième convoi humanitaire français, rempli de 20 tonnes d'aide réceptionnée par la Croix-Rouge. « *Il s'agit évidemment de matériel qui a été demandé, qui est absolument souhaité par les populations déplacées : des tentes, des kits de cuisine, des médicaments. Nous sommes les premiers à apporter des médicaments. Il y en a plus de 3,5 tonnes dans cet avion* », explique-t-il.

Mais Florian Serieux, de l'ONG Action contre la Faim, insiste sur le fait que l'acheminement de l'aide est difficile, du fait des combats en cours. Il souligne également que les besoins iront forcément croissant, dans les zones où se concentrent les réfugiés et les déplacés : « *Evidemment, il faudra toujours plus. A l'heure actuelle, on estime qu'il y a 15 000 nouveaux déplacés qui arrivent dans le gouvernorat de Dahuk². Les besoins sont incessants et continuent de croître. On sait parfaitement que, dans les mois qui viennent, on va continuer à avoir de nouveaux besoins.* » [...]

Paris s'est engagée à réaliser dans les prochains jours d'autres opérations pour venir en aide aux populations déplacées et, emboîtant ainsi le pas aux Américains et aux Britanniques, la France a également envoyé une aide militaire aux combattants kurdes, les peshmergas. Une aide militaire qui est arrivée en même temps que le convoi humanitaire à Erbil, mercredi, pour répondre aux besoins urgents exprimés par le président de la région autonome, Massoud Barzani.

« *Evidemment, le fait que la France soit un des tout premiers pays à répondre et sur le plan humanitaire, et sur le plan militaire, est très important pour le moral de la population. Ce soutien est un soutien matériel, mais c'est un soutien politique et, je dirais, peut-être avant tout un soutien moral* », souligne Alain Guépratte.

Jean-Yves Le Drian³ a confirmé jeudi l'envoi d'armes à l'armée kurde : « *L'armée française a livré aux Kurdes d'Irak 18 tonnes de fret dimanche, 20 tonnes hier contenant entre autre du matériel médical, du matériel de campement et des vivres. Le président de la République a annoncé aussi que la France allait effectuer des livraisons d'armes dans les prochaines heures.* »

¹ Etat islamique : autre nom de l'organisation terroriste DAECH.

² Gouvernorat de Dahuk : région du nord de l'Irak.

³ Jean-Yves Le Drian : ministre français de la Défense au moment de la rédaction de cet article.

Questions :

- 1)** A quelles difficultés les populations irakiennes aidées par la France sont-elles confrontées ?
- 2)** Quelles sont les différentes formes de l'aide apportée par la France aux populations irakiennes ?
- 3)** Identifiez les différents acteurs de l'engagement de la France en Irak.
- 4)** Montrez que l'action de la France en Irak est liée à celle d'autres puissances.

Exercice n°4 / sujet d'étude : Les Français dans le monde, de nouvelles mobilités

Document 1 : « Depuis la crise, le nombre d'expatriés a explosé en France »

Source : challenges.fr, par Jean-Louis Dell'Oro, 14 octobre 2015.

La France, nouvelle terre d'émigration ? L'Hexagone n'en est pas encore là mais les dernières données de l'INSEE confirment une véritable lame de fond. Les Français et les immigrés qui quittent le territoire n'ont jamais été aussi nombreux. Leur nombre est passé de 189 000 à 299 000 entre 2006 et 2013. Dans le détail, 204 000 Français ont choisi de s'expatrier en 2013, contre seulement 160 000 en 2006. Soit une progression de 27,5%. [...]

Si le débat politique se concentre aujourd'hui sur la question de l'immigration, le boom des expatriations est rarement mis sur le devant de la scène. Chômage de masse, pression fiscale, opportunités liées à la mondialisation, étudiants en quête d'expérience internationale, retraités qui retournent dans leur pays d'origine ou qui souhaitent découvrir de nouveaux horizons... Les motivations des candidats à l'exil sont très variables. [...]

Dans près de 80% des cas, ces départs à l'étranger interviennent pour des Français âgés de 18 à 29 ans. Cette structure n'a que peu évolué depuis 2006. En revanche, ce qui est nouveau, c'est la part de ces derniers qui s'installent durablement à l'étranger. D'après les estimations de l'Institut national de la statistique, sur les 3,3 millions de Français vivant à l'étranger, 26% d'entre eux ont entre 30 et 40 ans. C'est davantage que ceux ayant moins de 30 ans (25%). Les 55 ans et plus représentent quant à eux un peu moins d'un quart des Français de l'étranger. [...]

Document 2 : « Français volants »

Source : D'après un entretien de Cécilia Garcia-Peñalosa, *Le Monde, Idées*, 20 août 2016

La France connaît une forte augmentation des départs de jeunes actifs depuis trente ans, avec un taux qui a doublé, passant de 1% à 2% de la population. Mais ce chiffre reste très bas par rapport à ce qu'on voit chez nos voisins européens : en Allemagne, il est de 4% environ et, au Royaume-Uni, c'est 7% de la population âgée de plus de 25 ans qui choisit de s'installer dans un autre pays depuis les années 1990.

Les talents qui s'expatrient sont plus diplômés et plus productifs que ceux qui arrivent, ce qui peut avoir à terme des incidences sur la croissance du pays. Même si ces départs pèsent encore peu sur le système de protection sociale français, il faut préparer l'avenir. A l'âge où, normalement, ils devront contribuer à équilibrer les comptes sociaux et à rembourser le coût de leur formation, ces individus qualifiés le feront dans d'autres pays développés, notamment anglo-saxons.

Le profil des candidats au départ sont ceux qu'on appelle les « talents ultra-mobiles », majoritairement des scientifiques et des entrepreneurs. Les formations techniques et les ingénieurs issus des grandes écoles sont surreprésentés, parce que la France en forme beaucoup, et de très bon niveau. Les écoles de commerce françaises placent aussi beaucoup d'étudiants à l'étranger.

Mais cette mobilité a aussi des aspects positifs. Des études montrent en effet que l'émigration des talents développe des liens commerciaux et favorise les exportations et la croissance. Une augmentation de 10% du nombre des migrants entre deux pays stimule le commerce bilatéral de 1%. C'est beaucoup. Il serait contre-productif de freiner les départs, mais il faut faire en sorte qu'ils soient remplacés.

Questions :

- 1)** Quelles sont les principales caractéristiques de la population française qui émigre ?
(documents 1 et 2)

- 2)** Dans le document 1, quels facteurs d'émigration sont mis en avant ?

- 3)** Quels sont les aspects positifs de cette émigration ? (document 2)

- 4)** Montrez l'évolution des mobilités des Français et les divergences d'interprétation qu'elle suscite entre les deux auteurs.

